



Thourotte, le 11 décembre 2018

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 10 DECEMBRE 2018

### Etaient présents :

MM. CARVALHO, IODICE, CESCHINI, PILORGE, VERVEL, Mmes BOULEFROY, DAUMAS, FONTAINE, FOURE, ARDUIN, CABRERA, BERNARD, LIMA, SERE, MM. MARCHE, TOULEMONDE, DAMERY, DENIZART, IBRAN, SELLIER, RIVAS, PIAR.

### Absents :

Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE, Monsieur BILLIA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Mesdames NOVAK-MILJEVIC, LOUVET, DECONINQUE.

Secrétaire : Madame ARDUIN Catherine.

### **Au titre des Finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:**

- La revalorisation des tarifs municipaux pour l'année 2019,
- Le tarif des insertions publicitaires pour le bulletin annuel, à savoir :

Désignation	Emplacement	Tarifs 2019
1 page	Dernière page	1016 €
1 page	page 2 ou avant-dernière page	906 €
1 page	page interne	783 €
1/2 page	tous emplacements	608 €
1/4 page	page interne	338 €
1/8 page	page interne	226 €

- L'admission en non valeur des créances détenues par la commune sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies pour un montant de 25.63€,
- La clôture du Budget ZAC
- La décision modificative N°2/2018 pour la ZAC en raison de la clôture du budget ZAC,
- La décision modificative N°4/2018 pour la ville en raison de la clôture du budget ZAC.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT, à savoir :

2018/21	Demande de concession cinquantenaire N°1397 – U n°8 dans le cimetière communal
2018/22	Demande de concession trentenaire N°1399 – U n°6 dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal a également :

- Actualisé les règlements intérieurs du Service Développement Social, Education, Jeunesse, en raison de la mise en place du paiement par Internet, à savoir :
  - Le règlement intérieur de la crèche,
  - Le règlement intérieur de la restauration scolaire,
  - Le règlement intérieur du périscolaire.
- Actualisé le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange concernant les travaux de réhabilitation du quartier Jean Jaurès,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mandat d'un montant de 540 558.59 € HT avec le SEZEO pour l'éclairage public et les travaux de télécommunication pour les travaux du quartier Jean Jaurès,
- Décidé la désaffectation et le déclassement de l'ensemble immobilier situé 54, rue de la République et autorisé Monsieur le Maire à signer la vente de cet immeuble.

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas verser l'indemnité de conseil ni l'indemnité de confection de budget au comptable du trésor pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal a également pris acte du Débat d'Orientation budgétaire 2019.

